

La protection des enfants face à la prostitution

Emilie COLE
Chargée d'études
Magali FOUGERE-RICAUD
Chargée de mission

Introduction

- I. De quels adolescents parle-t-on?
Pourquoi et de quoi les protéger?**

- II. Les objectifs de travail et les
acteurs/institutions en présence**

Conclusion: obstacles et leviers pour protéger

Qu'est-ce que l'ONPE?

Des missions:

- **D'amélioration de la connaissance** sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs
- De **recensement, analyse et diffusion des pratiques** de prévention et d'intervention en protection de l'enfance ;
- De **soutien des acteurs** de la protection de l'enfance.

Pourquoi avoir investi ce sujet?

Un phénomène décrit comme en expansion.

Quelques indicateurs:

- une augmentation de 571% du nombre de mineurs victimes identifiées dans des procédures pour traite des êtres humains et proxénétisme, entre 2014 et 2019 (OCRTEH).
- 25-30% de mineurs dans la file active des associations spécialisées, soit une estimation de 6 000 à 10 000 mineurs (IGAS/IGA/IGJ, 2019).
- une alerte des professionnels.

Un phénomène mettant en danger les enfants et posant des difficultés de prise en charge.

Un besoin de mieux comprendre pour mieux intervenir.

Avril 2021: Publication d'un **Dossier thématique**.

Seize contributions (restitutions d'entretiens, articles) ordonnées en trois parties :

- **comprendre** la prostitution des mineurs,
- **voir** les enfants et les adolescents victimes de prostitution,
- **développer des réponses institutionnelles et partenariales** à leur exploitation sexuelle.

Objectif: mettre à disposition des connaissances, pour soutenir la capacité des acteurs à se mobiliser et à intervenir ensemble.



Avril 2021

*Dossier thématique coordonné
par Émilie Cole, chargée d'études, et par
Magali Fougère-Ricaud, chargée de mission*

**I. De quels adolescents
parle-t-on?
Pourquoi et de quoi les
protéger?**

Repères juridiques

Loi du 4 mars 2002, Article 13 :

*« I. La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République.
II. Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative ».*

- Aux yeux de la loi, un mineur se prostituant est considéré en danger et comme une victime (non un délinquant).
- Les références à une « majorité sexuelle » et à la question du consentement sont hors de propos.
- Le délinquant est celui qui a recours à la prostitution d'un mineur ou qui en tire profit.

Des repères juridiques par toujours connus des interlocuteurs des mineurs.



Les pratiques prostitutionnelles ne sont pas des « pratiques sexuelles » parmi d'autres. La prostitution implique un acte sexuel mais elle ne peut pas se confondre avec la vie intime, sexuelle du jeune.

Formes et organisations de la prostitution infantile

Des réseaux de prostitution étrangère aux « plans ».

Une prostitution sans ou avec proxénètes.

Une activité largement organisée avec les outils numériques (téléphones portables).

Des micro réseaux ou des pratiques prostitutionnelles en milieu scolaire.



Relèvent bien de la prostitution des pratiques auxquelles proxénètes, mineurs se prostituant ou clients donnent d'autres noms (michetonnage, escorting, « plans sous », sugar baby...).

Caractéristiques sociodémographiques :

- des jeunes garçons mais surtout des jeunes filles;
- français et étrangers;
- parfois très jeunes;
- de tous milieux sociaux.

« Pourquoi/comment un adolescent en arrive-t-il à se prostituer ? Est-ce que cela peut concerner n'importe quel jeune ? »

Des facteurs de vulnérabilité:

- un climat d'emprise voire de maltraitance, des initiations précoces et parfois non désirées à la sexualité;
- des situations de rupture avec l'école ou les services socio-éducatifs.

Des espaces à haut risque: la fugue et la toile.

Des jeunes qui :

- ont souvent subi des traumatismes;
- perçoivent souvent leur environnement comme non-aidant et fuient souvent des relations d'emprise;
- peuvent associer la prostitution à l'exercice ou la jouissance d'une « liberté », et la voir comme une porte d'entrée dans d'autres environnements sociaux ;
- n'identifient pas toujours la violence (déni et difficulté à percevoir les aspects et effets délétères de la pratique).

Un mode de vie fugeur, prostitutionnel et festif « fabrique d'excitations » : « *excitation **érotique**, excitation que procure le pouvoir de la séduction, excitation que procurent les **drogues**, excitations liées à un mode de vie « festif », excitations liées à la **peur** face aux inconnus, excitations dans les **rapports de force** avec les hommes... Ces états d'excitations ont un **effet quasi-addictif** : l'adolescente se sent vivre. Mais l'excitation n'est pas le plaisir et le bien-être, qui sont des états où l'on se sent puissamment vivre, mais dans la quiétude ».*

(E. Meunier, MMPCR)

II. Objectifs de travail et acteurs/institutions en présence

Principaux objectifs:

- aider le jeune à percevoir les aspects délétères, violents et indésirables de la prostitution. L'engager sur la voie d'un processus de rétablissement.
- Reconnaître son statut de victime et sanctionner les auteurs.
- Lui offrir un cadre, un accompagnement et des soins protecteurs/réparateurs.
- Le restabiliser et le remobiliser autour d'autres objectifs ou aspirations.



Les services de police, judiciaires et de l'ASE doivent être informés des situations de prostitution infantile.

Laisser du temps pour que s'établisse le lien de confiance ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des situations où s'impose immédiatement une décision de mise à l'abri ou de soin en urgence.

Pour repérer et prendre en charge le mineur victime :

- services de police, acteurs judiciaires ;
- établissement scolaires, services de l'Education nationale ;
- acteurs de santé (professionnels libéraux, structures hospitalières, Ceggid, centres d'addictologie, MDA...)
- acteurs associatifs spécialisés ;
- éducateurs de prévention, services de protection de l'enfance et services sociaux ;
- lieux de prise en charge.

Du côté du soin...

- **Prévention ou réduction des risques:** repérage précoce des facteurs de vulnérabilité, dépistages, sensibilisation et messages de prévention (sans jugement).
- **Soins spécifiques:** gynécologie, addictologie, sexologie ou autres spécialités utiles.
- **Soins psychiques:** (pédo)psychologues, (pédo)psychiatres.
- **Médecine légale:** dans le cadre des enquêtes policières et judiciaires.

Conclusion: Obstacles et leviers pour protéger

Les obstacles

Au départ: souvent des postures de déni, de banalisation. Des jeunes qui ne sont pas toujours en demande d'aide.

Pourquoi?

Des jeunes vulnérables à l'emprise, une difficulté à percevoir la violence:

- les parcours traumatiques des jeunes (avec souvent des vécus de violence ou des situations d'emprises antérieures) les rendent particulièrement vulnérables vis-à-vis du risque de revictimisation.
- la pratique prostitutionnelle comme « cercle vicieux »: possiblement une expérience de revictimisation, qui en appelle d'autres.

Des proxénètes qui exploitent ces vulnérabilité... et des jeunes qui « collent » au discours et au système de rationalité du proxénète.

Au plan organisationnel : un besoin de culture commune, de meilleur compréhension, de solutions de prise en charge.

- **Etablir un lien de confiance et de le maintenir.**
- **Une posture d'écoute sans jugement (qui permet la mise en relation, mais aussi de comprendre ce qui se joue pour le jeune).**

*« Il importe de **faire un pas vers eux** pour qu'à leur tour ils acceptent d'écouter ce que nous avons à leur dire (...) Des adolescent.es peuvent parfois admettre sans détour qu'ils.elles sont prostitué.es, ou que telle personne est leur proxénète, ce qui ne les décide pas pour autant à sortir de cette situation. À l'inverse, d'autres jeunes victimes ne vont réussir à nommer clairement la prostitution qu'une fois qu'elles en seront sorties. Chaque personne doit faire donc son propre chemin de prise de conscience, à son propre rythme, et c'est pourquoi **le choix de vocabulaire des adultes doit s'adapter pour respecter le temps d'évolution de la victime** » (A. Melon, ACPE)*

*« Ce que demande la jeune fille, ce n'est pas d'être « diagnostiquée » comme « prostituée », mais d'être **comprise**, ou plus exactement, d'être **accompagnée dans un travail d'élaboration psychique** qui lui permette de comprendre pourquoi elle se met en danger en adoptant ce type de pratique » (E. Meunier, MMPCR)*

Une autre approche féconde: le **soin** et l'**approche « réduction des risques »** (accompagnée d'une écoute et de messages de prévention).

- **Accepter la nécessaire progressivité, mais répondre présent quand je jeune demande de l'aide.**



« La prostitution vient faire écran à l'enfance ».

- Ne pas projeter complètement l'adolescent dans un univers et des considérations d'adulte au motif qu'il se prostitue.
- Mobiliser ses connaissances, grilles de lecture et compétences sur l'adolescent, son développement, ses besoins...

Pour les professionnels:

- identifier ce que chacun peut faire pour le jeune, de sa place.
- le besoin d'un soutien logistique, institutionnel et psychologique.